

## Synthèse de la réunion de la Commission Environnement du 4 juillet 2019 à Aigrefeuille

### Présents :

**Membres de la commission** : BALLANGER Danielle, BERNARD Micheline, BODIN Michel, CARCAULT Colette, DESCAMPS Anne-Sophie, GIRARD François, JOLLY Danièle, JOURDAIN Jean-Michel, SAUNIER Luc, THORON Bernard, TIENNOT Arnaud

**Autres élus présents** : SAMAIN Philippe

**Technicien** : PHILIPPOT Cécile (Environnement), GION Cécile (CIAS), MAYON Carla (stagiaire), ALVAREZ Jérémy (stagiaire)

**Invitée** : DEFERRAN Florence, maître de conférences à l'Université de La Rochelle

**Excusés** : CAPDEVILLE Jean-Michel, GABET Raymond, GORIOUX Jean, MARCHAND Sébastien, SOIVE Annie

### Ordre du jour :

- 1) Présentation du travail de Carla Mayon sur les sites candidats aux « Espaces Naturels Sensibles »
- 2) Présentation du travail de Jérémy Alvarez sur le système alimentaire d'Aunis Sud
- 3) Questions diverses

Les deux stagiaires ont pour consigne de présenter leur travail en 20 minutes environ afin de laisser place à la discussion.

Bien que travaillant sur 2 sujets de stages différents, leurs formations complémentaires leur ont permis de s'épauler et de contribuer chacun à l'étude de l'autre. C'est pourquoi Jérémy intervient dans la présentation de Carla et vice-versa.

Ordre du jour	Informations et discussions
<b>1) Présentation du travail de Carla Mayon sur les sites candidats aux « Espaces Naturels Sensibles »</b>	<p><b>Présentation de Carla MAYON</b>, Master 2 en Sciences pour l'environnement à La Rochelle</p> <p><b>Sujet du stage : étude des sites candidats aux « Espaces naturels sensibles » (ENS)</b></p> <p><b>Rappel</b> : Dans le cadre du Schéma Départemental des ENS (SDENS), plusieurs sites situés sur Aunis Sud ont été présentés pour intégrer le Schéma. Sollicités en 2017 par le Département via la CdC, plusieurs communes ont fait des retours sur ces sites, qui ont permis au Département de les inscrire comme « sites candidats » dans le Schéma adopté en octobre 2018.</p> <p>Cela signifie qu'un gros travail est à faire pour permettre leur passage en « sites actifs », susceptibles de recevoir accompagnement et subvention pour leur gestion et leur mise en valeur : recensement de toutes les données les concernant, diagnostic des besoins pour qu'ils puissent passer en « site actif » (études de connaissance à compléter, gestionnaire/pilote à trouver, foncier...), voire proposition d'actions à mettre en œuvre sur le site (protection/sensibilisation/mise en valeur/accessibilité au public).</p> <p>Il s'agit d'un travail à mener en concertation avec les communes concernées, les propriétaires quand ce ne sont pas les communes, les gestionnaires des sites, les associations environnementales, les EPCI voisins lorsque les sites sont partagés... ainsi que le service du CD17 en charge du SDENS. La stagiaire sera donc amenée à rencontrer les élus des communes concernées par les sites candidats : Anais, Le Thou, St-Georges du Bois et Vouhé, St-Saturnin du Bois, La Devise, Genouillé, Landrais, Ardillières, Ciré et Ballon.</p>

Liste des sites candidats :

LE THOU (la carrière)	BOIS DE LA BASTIERE
TERRIER DE MUGON	ILES DES MARAIS DE ROCHEFORT
BORDS DU CURE BOIS FONTAINE	MARAIS DE ROCHEFORT
BOIS DE MORNARDS	MARAIS DE VOUTRON
FIEF DE LA GARDE, BOIS DE LA MOTTE	

Tous les sites détectés par le Département ne passeront pas de « candidat » à « actif » d'un coup. Ce ne serait techniquement et financièrement pas faisable. Le travail de Carla permettra que certains des nôtres passent « actifs ». Les communes concernées seront destinataires des fiches par site que Carla élabore.

**Voir le Powerpoint de présentation de Carla Mayon.** L'ensemble des sites n'y sont pas présentés de façon détaillée car il y faudrait quelques heures. Un zoom est fait sur un site de chaque type naturel.

**Questions et débat :**

**Quelle est la différence entre un classement ZNIEFF, Natura 2000, parc naturel, ENS... ?**

**La ZNIEFF** est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable. C'est le Muséum d'histoire naturelle qui valide le travail d'inventaire local. Il s'agit d'une identification, pas d'une contrainte en soi. Ce sont les documents d'urbanisme ou autre qui ensuite peuvent protéger la zone désignée.

**Natura 2000** est un des outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité. Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ils sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Ce zonage induit donc des contraintes, et permet également des financements.

**Un parc naturel régional** est un établissement public composé des communes, et aujourd'hui des communautés. C'est le territoire qui choisit volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles.

A ce propos, le document d'objectifs (DOCB) du site Natura 2000 des marais nord de Rochefort est à revoir car les études datent de 15 ans (inventaires faune, flore, et données socioéconomiques). Le pilote du site est la CARO, qui perçoit pour cela des subventions. Mettre à jour le DOCOB ne pourra se faire qu'avec la participation de bureaux d'études. L'État et l'Europe peuvent financer la dépense jusqu'à 80 %, pour un montant de 135 000 €, ce qui donne une enveloppe totale de 169 000 €. La zone s'étendant pour moitié sur la CARO, pour un quart sur la CDA de La Rochelle, et pour le dernier quart sur Aunis Sud, nous seront amenés à cofinancer le reste à charge (cela pourrait s'élever à environ 8 500 €).

**Un espace naturel sensible**, institué par une loi de 1976, est un site « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». C'est le schéma départemental qui permet sa protection et sa mise en valeur (outre d'autres classements éventuels, par exemple dans les documents d'urbanisme).

	<p><b>Pourquoi certains sites n'apparaissent pas dans le SDENS ?</b></p> <p>Certains sites naturels comme le lac de Frace ou le marais communal de Forges ne font pas partie des sites candidats, ce qui peut paraître étonnant. La question a été évoquée lors d'un RV de Carla et Cécile au CD17. Le service ENS du CD 17 est venu l'an dernier à Frace, et a conclu que le site n'avait pas à figurer dans les ENS : il est très aménagé, déjà géré correctement, pas en danger du tout. En revanche le marais de Forges n'avait pas été repéré. Carla a donc réuni des informations sur le marais communal de Forges. <b>Si les communes le souhaitent et son prêtes à s'impliquer</b>, il est possible de proposer un ENS sur le communal de Forges et sa prolongation sur Aigrefeuille, hors partie aménagée, par exemple les parties de marais pâturées. Cela pourrait avoir l'avantage de « figer » la situation actuelle (pâturage extensif en zone humide, ce qui la protège), voire détendre les propriétés communales si besoin (via l'aide à l'achat foncier).</p> <p>D'anciennes carrières, comme celle d'Ardillières, sont très intéressantes géologiquement. Une étude de Nature environnement 17 a porté récemment sur la faune et la flore du site. Rien d'extraordinaire n'y a été trouvé, pas d'enjeu majeur, mais quelques espèces intéressantes. La zone est protégée par son classement dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable de Landrais. Ce n'est pas un candidat idéal pour un ENS. Par ailleurs, la commune et un promoteur photovoltaïque y développent un projet de parc photovoltaïque (sur la partie remblayée, pas sur la partie en creux).</p> <p><b>Y a-t-il des rencontres avec les propriétaires des terrains concernés ?</b></p> <p>Sur le Terrier de Mugon par exemple. Oui, ils sont rencontrés avec un élu local, et cela se passe bien. Être classé ENS n'induit pas de contraintes agricoles, mais au contraire offre des opportunités. Dans le cas du Terrier, l'exploitant apprécierait de pouvoir échanger ces terrains de peu de valeur contre d'autres du côté de Puyravault</p> <p><b>Pour la suite :</b> Carla a beaucoup apprécié ce travail de terrain, avec des rencontres intéressantes, pour améliorer la gestion de site sensibles voire en danger. Elle aimerait prolonger l'expérience, d'autant qu'elle est attachée au territoire.</p> <p><b>Avis de la commission :</b> La commission félicite Carla de son travail qui leur en apprend beaucoup. Son enthousiasme et son implication sont très appréciés. La commission approuve le projet de la recruter via un service civique pour continuer le travail entrepris.</p>
<p>2) Présentation du travail de Jérémy Alvarez sur le système alimentaire d'Aunis Sud</p>	<p><b>Présentation de Jérémy ALVAREZ</b>, Master 2 en Droit et action publique territoriale et environnementale à La Rochelle</p> <p><b>Sujet du stage : Le système alimentaire de la Communauté de Communes Aunis Sud</b></p> <p><b>Rappel :</b> Le projet consiste à intégrer la question alimentaire au sein des politiques publiques locales.</p> <p>En se saisissant de la question alimentaire, les collectivités et les intercommunalités vont pouvoir apporter des réponses adaptées au contexte local en partant de l'assiette des habitants, dans la perspective du changement climatique et des transitions écologiques et énergétiques.</p> <p>Un système alimentaire durable doit offrir les possibilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au bien-être des populations.</li> <li>• Promouvoir un système alimentaire soutenable pour l'environnement et le climat.</li> </ul>

- Être un vecteur important du développement de l'économie locale.
- Permettre la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire.
- Concourir à la promotion et à l'attractivité du territoire.

L'objectif du stage est de réaliser l'état des lieux et le diagnostic du système alimentaire de la Communauté de communes Aunis Sud. Pour cela, l'étude s'est focalisée sur les principaux éléments dès la phase de production alimentaire jusqu'à la phase de consommation alimentaire sur le territoire. Pour la phase de consommation, l'étude s'est contentée d'analyser les pratiques des cantines scolaires.

Jérémy a été amené à rencontrer certains élus et agents communaux (ceux gérant des cantines scolaires par exemple), de nombreux producteurs, et autres participants à la filière agricole et alimentaire locale.

Voir le Powerpoint de présentation de Jérémy Alvarez.

Jérémy s'est particulièrement intéressé par le système alimentaire du point de vue de l'action publique. Le sujet étant très large, il a fallu cadrer.

Le travail a commencé par des recherches bibliographiques, qui ont été confrontées au terrain. Cela donne une première vision du territoire pour en tirer des enjeux, puis à terme des actions.

### **Compléments et discussions**

**Le Bio :** M. Rousseau (à St-Germain de Marencennes AJOUTER LE LIEN) a initié le projet Val Bio Ouest, il s'agit de développer le bio en Poitou-Charentes en créant « une vallée économique bio destinée à valoriser l'agriculture du producteur au consommateur ». Au niveau de la Ferme de Saint-Germain, il travaille à créer localement des îlots bio de productions complémentaires. Le Bio oblige à suivre un cahier des charges techniques, ce n'est pas une obligation de résultat d'absence de produits chimiques. Les exploitations classiques polluent leurs voisines bio. Aussi, plus un îlot est grand, plus il est protégé des contaminations extérieures. Or ces exploitations bio ont un impact positif sur les pollinisateurs, dont les abeilles, et toute la biodiversité, selon une étude INRA menée pendant 6 ans (et qui continue).

Même si 50 % des produits ont été retirés, leurs résidus sont dans les sols, les nappes, ou vont y arriver après migration pendant des années dans les sols. C'est inquiétant pour l'avenir si on ne change pas de pratique. Même si les normes de quantités de produit dans l'eau potable sont très restrictives, on ne fait pas encore le lien entre les concentrations et le risque sanitaire. Et on ne sait à peu près rien de l'effet cocktail. L'accumulation dans le sol de métaux comme le cuivre est encore plus problématique, et pourtant on continue (la bouillie bordelaise est autorisée en bio). Quand un sol est pollué, on ne peut plus revenir en arrière.

Les surfaces en Bio sont de 60 ha par exploitation, ce qui est beaucoup moins que la moyenne, car il y a une très forte proportion de maraichers. Elles sont actuellement très insuffisantes pour couvrir la demande locale.

Il est encore difficile de convaincre certains agriculteurs de planter des haies (cela représente une perte de surface), bien que les études en montrent l'intérêt agronomique.

**Le maraichage :** on n'aura jamais tout notre territoire en maraichage, car le terrain n'y est pas favorable partout (les groies peu épaisses par exemple). Nous disposons cependant de vallées où ce serait faisable. Restera la question de l'eau, dont le maraichage est parfois gourmand, mais moins que les céréales à quelques exceptions près (les légumineuses sont les plus gourmandes). Par ailleurs, il faut voir plus loin que notre territoire (le local, ça peut aller jusqu'à 150 km), et travailler avec nos voisins.

### **Le CIAS dans le système alimentaire local**

Avec l'épicerie solidaire et des actions comme les ateliers cuisine, le CIAS est un acteur incontournable du système alimentaire local à vocation sociale. C'est pourquoi Jérémie s'en est rapproché, et que Cécile Gioan, sa responsable, est présente à la commission.

Le CIAS peut proposer 5 € par mois de marchandise de l'épicerie solidaire pour une personne seule pendant une période globale de 6 mois dans l'année, ce qui représente l'équivalent de 50 €. Le but est de soulager le budget des familles.

Le CIAS est très intéressé par l'étude de Jérémie, qui peut l'aider à trouver des partenaires pour compenser la disparition d'un dispositif d'aide lié à la production locale, qui le prive de marchandises locales peu chères. Le CIAS compense autant que possible par des achats chez Marsol, ou à la Ferme d'Aunis par exemple, malgré les contraintes administratives et de paiement pour ce magasin de producteurs. Et ce n'est pas le même budget, ce qui augmente le prix de revente des produits à l'épicerie. Cela oblige à sensibiliser la clientèle, à expliquer.

D'autres solutions pourraient être explorées : il existe un groupement de producteur dans les Deux-Sèvres, RésAlis, avec une plateforme Internet de commande (<https://www.resalis.com/accueil>). Ici se développe une structure maraîchère. Des bénévoles de l'épicerie veulent aussi lancer dans un jardin, mais ce sera difficile, aussi y aura-t-il d'abord un test avec des bacs.

Jérémie suggère de réaliser un diagnostic des besoins alimentaires dans le cadre du diagnostic des besoins sociaux qui doit être fait par la Communauté de Communes, afin d'identifier le besoin et les personnes concernées.

### **Les cantines**

La loi EGALIM va modifier les exigences de la restauration scolaire en imposant une part de bio et d'autres labels. Or actuellement, il n'y a pas de bio local en assez grande quantité et diversité. C'est un des enjeux majeurs des années à venir.

### **Agrilocal**

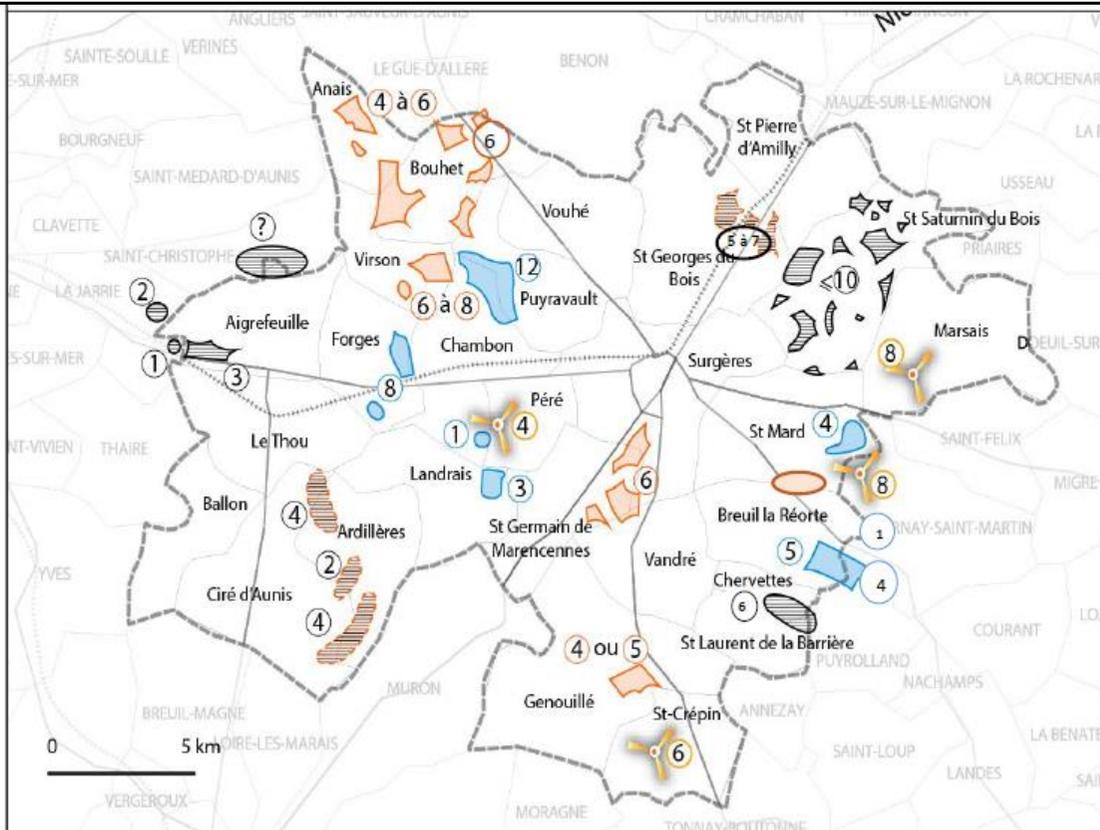
À l'initiative du Département, et avec la participation active de la Chambre d'Agriculture, va être créé un « marché public en ligne » pour les productions locales, Agrilocal. Aunis Sud a candidaté et a été retenu comme territoire test. Laurence Fanton (service éco) en sera la référente pour Aunis Sud, et le travail de Jérémie sera notre première contribution à ce programme. Un animateur départemental rencontrera prochainement Laurence et Jérémie pour faire le tour des productions et des besoins du territoire. Ensuite il y aura une importante phase d'organisation logistique.

### **Projet Alimentaire Territorial**

Des acteurs de la société civile de la CDA et d'Aunis Sud, réunis autour du Collectif des Fermes Urbaines, ont répondu à un appel projet PAT (projet alimentaire territorial) de la Région Nouvelle Aquitaine dont le but est d'aider à faire émerger de tels projets. De manière générale, l'objectif est de poser les bases d'une gouvernance entre tous les acteurs du système alimentaire afin de trouver des solutions à des problématiques locales. La particularité des PAT est qu'ils doivent répondre aux problématiques de manière transversale en combinant plusieurs dimensions :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, circuits courts, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles.
- Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation du mode de production agroécologique (dont bio), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Une dimension sociale : éducation alimentaire, sécurité alimentaire.

	<p>La Région vient d'ailleurs de nous solliciter pour savoir si nous connaissions ce collectif et sa démarche (ce qui est le cas, des élus comme M. Girard ayant participé à ce travail). Ce projet est développé à l'échelle du SCoT Aunis La Rochelle (même échelle qu'Afterres 2050). Cécile répondra à ce mail en fonction de l'avis de la commission. M. Oudot, trésorier du collectif, est prêt à venir présenter le projet à la commission ou au Bureau.</p> <p>Un des rôles de la Communauté de Communes pourrait être par exemple de créer des zones d'implantation prioritaires pour de jeunes agriculteurs, à l'image des zones d'activités pour les entreprises. Ce serait à travailler avec les acteurs en place comme la Chambre d'Agriculture et la SAFER. Il existe aussi des couveuses agricoles portées par des collectivités (exemple d'Angoulême). Ces couveuses pourraient être mises en place en étendant l'activité de la pépinière d'entreprise. L'instauration d'une légumerie avec conserverie est une idée issue d'acteurs comme l'ENILIA ENSMIC et Cyclab. Cela permettrait d'offrir des débouchés supplémentaires aux maraichers, mais également de faciliter le travail des cantines en répondant aux problèmes de temps de préparation des cuisiniers.</p> <p>Enfin, ces PAT doivent faciliter la coordination entre les différents acteurs et donc permettre de faire connaître, de développer et d'essaimer des actions déjà engagées de manière plus ou moins isolées sur le territoire.</p> <p><b>Afterres2050</b> (voir la présentation en commission du 7/11/2018, à la fin du point sur le PCAET)</p> <p>La démarche Afterres2050 nous permettrait de fixer un cap à 2050 pour le territoire de l'Aunis, commun à tous les acteurs, en termes de systèmes alimentaire et agricole compatibles avec la nécessaire transition énergétique et écologique. Les divers projets (PAT) et actions (comme Agrilocal) pourraient y être intégrés avec d'autres pour atteindre le but fixé.</p> <p>Cette opération est pour le moment en standby : la CDA de La Rochelle et nous sommes partants, mais Aunis Atlantique n'est pas encore décidé. Or l'échelle du bassin de vie (et du SCOT en plus) est une taille minimum pour construire un plan et un projet viable.</p> <p><b>Pour la suite</b> : JérémY aimerait ne pas trop s'éloigner de la Charente-Maritime et continuer à travailler ce sujet qui le passionne (c'est lui qui avait proposé ce sujet de stage), de préférence dans le secteur public.</p> <p><b>Avis de la commission</b> : La commission félicite JérémY pour son travail très complet. Il serait souhaitable de pouvoir l'embaucher pour le poursuivre ! Elle souhaite d'ailleurs continuer cette réflexion lors de sa prochaine réunion et est favorable à recevoir le Collectif des Fermes Urbaines. Maintenant que nous disposons d'un diagnostic général, il va falloir approfondir certains aspects et définir une politique.</p>
<p><b>5) Questions diverses</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prochaine commission, outre le sujet « agriculture et alimentation », reviendra sur la communication du « 0 phyto » suite aux ateliers FREDON de mai et juin dernier.</li> <li>• M. Jourdain regrette que le projet éolien de Saint-Saturnin du Bois n'ait jamais été évoqué devant les instances communautaires. Il est rappelé qu'il figurait sur la cartographie d'octobre 2017 comme « projet avec contact en mairie ou CdC ». À l'époque le promoteur étudiait tous les sites possibles sur Saint-Saturnin du Bois, et le site retenu aujourd'hui en faisait partie (voir la carte ci-dessous).</li> </ul>



Parcs éoliens existants et nombre d'éoliennes

Projets de parcs éoliens pour lesquels un contact a été pris avec la mairie ou la Cdc

Projets de parcs éoliens pour lesquels les signatures des propriétaires sont en cours

Projets de parcs éoliens pour lesquels tous les propriétaires ont signé

Projets de parcs éoliens à l'instruction



Octobre 2017

Source : Cdc Aunis Sud